L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 3 DECEMBRE.

OPINIONS DE LA PRESSE DE NEW YORK.

Nous relevons dans les colonnes de nos confrères américains les appréciations suivantes sur la situation :

HERALD.

Le sénateur Sherman est louable d'avoir honnêtement exprimé l'opinion que la protestation a été frauduleusement introduite dans l'enveloppe à la Nouvelle-Orléans. Il a dit qu'il ne peut pas être douteux que les "retours" ont été manipulés et ouverts en cette ville. La preuve est concluante que le supervisor ou quelqu'autre les a ouverts et a placé les affidavits dans le paquet. Mais, après cet honnête aveu, nous ne pouvons concevoir comment le sénateur Sherman a pu ajouter qu'il "doutait que ceci eût été fait avec une intention criminelle." Qu'une pareille fraude eût pu être perpétrée avec une intention honnête, c'est ce qui passe compréhension. Si l'on élit un président par de semblables fourberies, on comprendra bientôt la vérité de cette très ancienne maxime, que "le triomphe des méchants est de courte durée."

WORLD.

Il n'est pas probable qu'une commotion armée de la nation naisse du dépouillement du vote présidentiel. Les deux chambres s'efforceront paisiblement et honnêtement de s'entendre sur un mode de procédure. Si elles s'entendent, leur décision sera exécutée. Si elles ne s'entendent pas, chaque chambre agira sous sa propre responsabilité et suivant son appréciation de ses droits constitutionnels. Aucun homme raisonnable et courageux ne pense qu'une chambre ou un sénat courageux voudra se mettre d'accord pour compter, ou que qui que ce soit comptera, un vote saturé de fraudes et ne représentant pas la volonté des votants. Chaque chambre maintiendra son interprétation de la constitution, et ce sera à la loi de régler les conséquences.

JOURNAL OF COMMERCE.

Le temps est proche où les hommes de bien (du parti républicain) devront parler, et d'un ton assez haut pour être entendu dans tout le pays. Le danger est très imminent. Nous ne parlons pas maintenant du danger de rébellion, ou de révolution, ou d'anarchie, du même d'une conclusion inique en ce qui touche le résultat de la récente élection. Après épuisement de tous les remèdes légaux, nous conseillerions la soumission même à de beaucoup plus grandes injustices que la défaite de la volonté du peuple par des scrutateurs sans scrupules et des "returning boards" malhonnêtes, plutôt que de voir dégainer une seule épée dans une lutte civile. L'industrie et le commerce ont senti un frisson courir le long de leurs veines. Toutes les affaires, de gros et de détail, dans les magasins et dans les manufactures sont stationnaires ou sur le point de le devenir. La prochaine étape, si les roues ne reprennent pas vite le mouvement, sera une grande panique financière, affectant tous les intérêts matériels et qui tôt ou tard atteindra de ses doigts décharnés tous les foyers du pays. Si la politique à laquelle semblent s'être arrêtés certains chefs de parti sans scrupules est adoptée sans empêchement de la part de ceux dont ils attendent l'appui, nous ne voyons aucun espoir d'amélioration pendant les trois mois à venir. Et même alors, en supposant la crise passée paisiblement et la nouvelle administration acceptée comme le gouvernement dirigeant, l'horrible poids pesant sur l'esprit public ne sera pas allégé. A tort ou à raison, plus de la moitié des électeurs légaux du pays persisteront à penser qu'ils ont été frauduleusement frustrés d'un triomphe de parti, et que le pouvoir ne s'est pas fait scrupule de se perpétuer par la force armée contre la volonté populaire, renversant ainsi les fondements mêmes d'un gouvernement libre.

Chemises d'hommes à 75 cts, chez A. Shwartz & Son.

LE BUREAU DES RETOURS ET L'OPINION PUBLIQUE.—Nous lisons dans le *Messager franco-américain*, journal républicain de New-York :

Le Returning Board est souverain, personne ne le conteste. Mais c'est une souveraineté qui est soumise à celle de l'opinion publique. C'est pourquoi on a applaudi à la conduite du Board, quand il s'est décidé à faire le dépouillement des votes en présence de cinq témoins de chaque parti. On dit maintenant qu'il se propose de tenir des séances secrètes pour délibérer sur les preuves relatives aux votes contestés. Mais c'est précisément aux délibérations de ce genre que la publicité est nécessaire, parce que le pays réclame avant tout une élection honnête. C'est ce qui a décidé beaucoup de républicains à signer la pétition suivante, qui circule maintenant à New-York :

Comme l'état actuel des affaires, publiques, provenant de la récente élection présidentielle, a pour effet de produire une défiance générale dans la population, dont les affaires sont déjà sérieusement dérangées et le seront probablement d'une manière beaucoup plus grave encore à moins que le dépouillement des votes de certains Etats douteux ne soit fait avec la plus grande impartialité et la justice la plus parfaite, de manière à convaincre le peuple entier que sa volonté, exprimée par ses votes, sera mise à exécution, et non point éludée par des manœuvres de parti ;

Nous, membres du parti républicain, qui avons voté pour les candidats nationaux de ce parti, nous unissons pour engager instamment tous ceux qui participent d'une manière quelconque au dépouillement à s'acquitter de leurs fonctions avec promptitude, impartialité, justice, et en présence de représentants des deux partis, jusqu'à la fin du travail dont ils sont chargés, de manière à ce qu'un dénombrement loyal et un exposé sincère des votes réellement donnés puissent calmer l'agitation de l'esprit public, arrêter la crise commerciale et maintenir la confiance traditionnelle dans l'intégrité et l'efficacité du gouvernement républicain.

—Le roi de la mode est le Père Augand, rue Ste-Anne.

SAIN ET SAUF. LES RICHESSES VONT AFFLUER DE LA ROUE DE LA FORTUNE LUNDI. PROCUREZ-VOUS VOS BILLETS.

ETUDES POUR LE PERCEMENT DE L'ISTHME DE DARIEN.—Le 7 novembre dernier s'embarquait, à Saint-Nazaire, à bord du paquebot *Lafayette*, de la Compagnie Transatlantique, une commission internationale d'études, créée en vue du percement d'un canal interocéanique sans écluses, à travers l'isthme du Darien.

Cette commission est composée de MM. Lucien N.-B. Wyse, commandant de l'expédition, chargé des observations maritimes, hydrographiques et astronomiques; V. Cellier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur des opérations de nivellement; W. Brooks, ingénieur anglais des mines chargé des études géologiques; Gerster, ingénieur d'Etat de Vienne; G. Musso, ingénieur italien; A. Reclus, officier de marine; docteur Viguier, naturaliste, pour les observations climatologiques; Millet, Bandoin, Barbier, ingénieurs civils; Merendol, de New-York; Giganti, Lenoff, etc. M. Reclus, lieutenant de vaisseau, est le fils du célèbre géographe, et va explorer le Darien en amateur.

La commission doit trouver en outre, à Panama, quatre officiers ou ingénieurs américains et divers aides. Le commandant de l'expédition, M. Wyse, est en même temps délégué avec les pouvoirs les plus étendus par le comité de direction. La somme de 300,000 fr. a été mise à la disposition de la commission d'études pour les cinq mois que doivent durer ses travaux de reconnaissance.

Le 26 mai dernier, le congrès des Etats-Unis de Colombie a autorisé le président à donner la concession du canal entre les golfes d'Uraba et de San-Miguel. C'est en vue de profiter de cette autorisation que vont se faire les études préparatoires au percement. Elles ne peuvent manquer d'être intéressantes au point de vue géographique; quant au problème du percement, c'est là un objectif commercial des plus importants pour les relations du monde entier.

La Société civile internationale, qui s'est donné pour objet de le résoudre, se trouve ainsi composée :

MM. le général Türr, président; Charles Gousin, inspecteur principal délégué du chemin de fer du Nord; N. Lescanne-Perdoux, publiciste, entrepreneur de travaux publics; Eugène Bampoo, ancien consul général des Etats-Unis de Colombie, à Paris; J. de Reinach, banquier.

M. DE GONDRECOURT. — Après M. Edouard Plouvier, c'est Alfred de Gondrecourt dont il nous faut annoncer la mort.

Alfred de Gondrecourt était à la fois général et romancier.

Né à la Guadeloupe, il entra jeune à l'Ecole de Saint-Cyr et en sortit en 1834 sous lieutenant d'infanterie. En Afrique, il demanda, en 1852, l'autorisation d'entrer dans la cavalerie et y reçut la croix de la Légion-d'Honneur.

Peu après, il devenait lieutenant-colonel, général de brigade. Fort aimé de ses soldats, sévère mais de belle humeur et bienveillant, il nouait de nombreuses relations dans le monde. La position de commandant de l'Ecole de Saint-Cyr lui constitua une situation toute particulière du soldat littérateur.

Le premier roman du général de Gondrecourt date de 1844. Il s'intitule les *Derniers Kerven* et mêle les péripéties à l'histoire de la guerre des Deux Roses. Puis il écrivit le *Bout de l'oreille*, *Un ami diabolique*, etc. Une fois lancé dans la production, l'auteur fut inépuisable. Une colonne de journal ne suffirait pas à donner les titres de tous ses livres.

—Dans un théâtre de province, au milieu d'une scène un peu égrillarde.

Une poissarde de l'endroit, d'une voix enrouée, quoique éraillée :

—Eh ben! dites donc, là-bas, y a des dames, ici, y a des dames!

Un cadavre dans une malle.

UNE PRIMEUR JUDICIAIRE.

On a raconté un jour, en une dizaine de lignes, qu'un [illegible] à Naples un individu [illegible] d'un [illegible]. Cet homme, après avoir [illegible] sa maîtresse, une jeune fille de dix-huit ans, lui ouvrit le ventre, en arracha les intestins, qu'il remplaça par du gros sel et de l'étoupe, plaça le cadavre ainsi préparé dans une malle et l'expédia à Rome, où il était découvert qu'un mois plus tard.

Là se sont bornés les renseignements du *Figaro*. Je les compléterai aujourd'hui à l'aide de documents, bien que l'affaire ne doive être jugée que dans deux [illegible] que le récit qui va suivre. Il révèlera des faits qu'aucun romancier n'aurait imaginé sans être taxé d'invraisemblance.

En 1872, un moine nommé Vincenzo Palazzo, revenant d'Amérique où il avait amassé une petite fortune, alla se loger à Naples chez des gens qui louaient une partie de leur appartement. Ce moine n'avait pas précisément des mœurs austères, et je prie qu'on ne se scandalise pas de cette révélation. Le bas clergé italien ne saurait être comparé au clergé français, à aucun point de vue. Dans l'Italie méridionale surtout, il se montre assez libre, sans qu'on attache à ce fait autant d'importance qu'on le ferait en France.

D'ailleurs, ce moine, qui s'en allait en Amérique faire fortune devait être quelque peu défroqué et avoir laissé au delà de l'Océan la meilleure partie de ses préjugés. Toujours est-il qu'il ne tarda pas à séduire la fille de ses hôtes, Giuseppina Gazzaro.

Cette jeune fille n'avait que quinze ans. Elle était vive, fort jolie, bien qu'elle eût une légère difformité de l'épaule droite, difformité qui, plus tard, constitua pour la justice un indice précieux.

Elle s'amouracha de ce moine qui se faisait d'ailleurs passer pour un marchand de bois, et elle continua à l'aimer après qu'elle eut connu par les commérages du quartier son véritable état. Du reste, Palazzo se montrait fort généreux; il avait de l'argent, le répétait et s'en servait pour faire des cadeaux à la jeune fille.

Une nuit, le frère de Giuseppina, un enfant, aperçut le moine qui se rendait dans la chambre de sa sœur. Il prévint ses parents, et ceux-ci, après une scène violente, chassèrent Palazzo. Le soir même, Giuseppina quittait la maison paternelle et allait le rejoindre.

Tous deux s'installèrent dans une maison assez mal famée où logeaient des étudiants.

Palazzo ne tarda pas à se fatiguer de la vie qu'il menait et il annonça, un matin, brutalement à sa maîtresse qu'il allait retourner en Amérique. Celle-ci pleura, se lamenta, supplia Palazzo de ne pas l'abandonner sans ressources, mais le moine fut inflexible. Cependant, sous le coup de l'émotion qu'il ressentait peut-être, il déclara à la Giuseppina qu'il lui ferait une pension de vingt francs par mois.

Et, après cette déclaration magnifique autant que généreuse, il sortit.

Le soir, quand il rentra au domicile commun, il constata que Giuseppina s'était envolée et avec elle 15,000 francs en billets de banque ainsi que quelques titres de rente turque.

Je ne sais s'il pleura sa rente turque et, dans ce cas, il aurait eu bien tort, mais je n'ignore pas qu'il porta plainte et que Giuseppina, qu'on ne parvint pas à retrouver, fut condamnée par contumace à cinq ans de prison.

Ce qui précède constitue le prologue, le rideau va maintenant se lever sur le drame.

Le 22 septembre de l'année dernière, les employés de la gare de Rome constatèrent qu'une malle non réclamée et déposée dans le magasin des marchandises exhalait une odeur insupportable. On l'ouvrit et tous les assistants reculèrent épouvantés. Cette malle contenait une femme pliée en deux, vêtue d'une chemise et de ses bas.

On l'enleva de la malle, on l'étendit sur une table et l'on s'aperçut alors qu'elle avait le ventre ouvert et bondé d'étoupe et de sel. La chevelure fort belle et fort abondante couvrait presque tout le corps, les mains étaient extrêmement soignées.

Qui était cette femme? On chercha sur les livres d'où provenait la malle, et l'on vit qu'elle avait été expédiée de Naples à Rome par un M. Buono. Elle était adressée à un autre Buono. Cela ne constituait pas un renseignement. Les Buono sont en Italie aussi nombreux que les Durand en France, les Muller en Allemagne et les Wilson en Angleterre.

La police se mit en campagne, mais inutilement. Cependant les journaux avaient publié que la femme trouvée dans la malle avait une légère difformité de l'épaule droite et, un jour, le questeur de Naples (le préfet de police) vit arriver une brave femme qui déclara en pleurant que le cadavre dont on cherchait à constater l'identité pouvait bien être celui de sa fille. On l'expédia à Rome et on la mit en présence du cadavre.

La scène fut déchirante. La pauvre vieille se précipita sur ce corps noir et déposé sanglotant et criant en patois napolitain :

—Ah! ma pauvre Giuseppina! je te l'avais bien dit que le bon Dieu te punirait. Ma pauvre enfant! ma pauvre enfant!

Il fallut l'emmener de vive force, tant elle serrait convulsivement cette horrible dépouille.

L'identité de la victime constatée, restait à trouver l'assassin.

Ce ne fut pas chose facile. Quel avait été le mobile du crime? On ne le devinait pas.

Cependant, comme on avait eu connaissance de la condamnation de la Giuseppina et de son dernier domicile, on se mit à la recherche des gens qui habitaient dans la même maison et l'on fut conduit à arrêter un jeune étudiant pour lequel, disait-on, la Giuseppina avait eu quelques bontés.

Par un malheureux hasard, plusieurs charges vinrent peser sur lui et, pendant un moment, le pauvre garçon se trouva fort compromis. Mais il ne perdit pas la tête et il se tira d'affaire grâce à une attitude que je recommande aux gens qui pourraient se trouver dans la même situation que lui.

A toutes les questions du juge instructeur, à toutes ses demandes, à ses insinuations, il se bornait à répondre : "Pardon! c'est vous qui m'accusez, par conséquent, c'est à vous à prouver l'accusation, non à moi. Vous voulez savoir ce que j'ai fait à telle ou telle époque? cherchez. Je n'appartiens pas à la justice, ce n'est pas à moi à vous renseigner."

Sans ce sang froid, s'il avait voulu lutter avec le magistrat, fournir des preuves, invoquer des alibis qui auraient pu se trouver faux, peut être serait-il encore en prison.

Mais on le relâcha et les agents se remirent de nouveau en campagne. Le temps passait, on ne trouvait rien, l'opinion publique se trouvait fort dure pour la police, quand celle-ci parvint à constater que la Giuseppina avait été vue dans divers villes et villages des environs de Naples où elle avait habité, ici quelques semaines, là plusieurs mois. Des agents furent chargés de suivre cette piste. Les habitants de Santa Maria, de S. Pietro a Patterno, de Ponte della Maddalena déclarèrent avoir vu, en effet, une jeune fille jolie, ayant une épaule un peu plus haute que l'autre, qui s'était établie pendant quelques mois dans la commune et qui recevait la visite d'un homme paraissant âgé de quarante-cinq ans, lequel se disait son oncle.

On donnait bien le signalement de cet homme, mais comment le retrouver?

Un jour, à Acerra, où la Giuseppina avait résidé en dernier lieu, le questeur en personne visitant la maison qu'elle avait habitée et qui était déserte, avisa dans un coin un tas d'immondices. Il remua ces immondices et découvrit deux chiffons de papier. C'étaient des enveloppes déchirées et froissées. Sur l'une, on lisait : "M. Salvatore Daniele, strada Maddalena 29."

On se rappela alors que, durant l'instruction, la mère de Giuseppina avait donné ce nom comme celui d'un homme qui pourrait fournir des indications sur le compte de sa fille. On se mit en quête d'une *coiffeuse* qui coiffait la Giuseppina, et qui avait assisté à des entrevues entre elle et son oncle, alors que celui-ci venait la voir le matin, puis on la fit venir à la questure.

En même temps, on manda Salvatore Daniele, qui entra sans défiance dans la pièce où se trouvaient le questeur et la coiffeuse.

Aussitôt que cette dernière l'aperçut, elle s'écria en patois napolitain : *E isso, è isso u zio di signorina mia.* C'est lui, c'est lui l'oncle de ma maîtresse.

Salvatore Daniele, en entendant ce cri, fut pris d'un frémissement nerveux et tomba à terre, évanoui.

Quand il revint à lui, on le pressa de questions et il avoua au milieu de larmes qu'il avait conduit d'Acerra à Naples la Giuseppina pour lui faire prendre des bains de mer, qu'il l'avait amenée chez lui dans sa maison qu'il habitait seul, qu'elle était tombée presqu'aussitôt malade, qu'il n'avait pas cru devoir appeler un médecin et qu'au bout de quatre jours elle était morte.

Perdant alors la tête, craignant d'être compromis, Daniele saisit un rasoir, ouvrit le ventre de la pauvre fille, en retira les intestins et alla les jeter dans un égout. C'était la nuit, il pleuvait à verse, le courant les emporta. Daniele revint chez lui, prit du sel et de l'étoupe, et en emplit la cavité pour empêcher la putréfaction, puis il plaça le cadavre dans une malle et, le lendemain, ayant requis un commissionnaire, il l'expédia à Rome.

L'accusation n'a admis qu'une partie de ces explications.

Selon elle, Daniele avait été le complice du vol, c'est lui-même qui avait poussé la Giuseppina à voler le moine et qui l'aurait ensuite fait fuir.

Pendant deux ans, il la tint cachée, lui arrachant peu à peu l'argent dérobé, la frappant même quand elle lui en refusait. Puis, un beau jour, lui, dont les affaires étaient en assez mauvais état, il acheta une boulangerie et songea à se marier. C'est, dit l'accusation, qu'il avait enlevé à la victime son dernier sou, et, dès ce moment, il chercha à s'en débarrasser.

Si l'accusation n'erre pas, vous figurez-vous l'agonie de cette malheureuse enfant, qu'on met quatre jours à tuer, après l'avoir enfermée dans une maison abandonnée? Des voisins ont déposé qu'une nuit ils ont entendu des cris terribles sortir de la maison. Que s'y passait-il?

Et vous représentez-vous ensuite cet homme éventrant cette femme, à la lueur d'une lampe, pendant que l'orage gronde au dehors, emportant ensuite dans la pluie comme un voleur les entrailles qu'il a arrachées du corps de sa victime, puis remettant dans une malle et dormant toute la nuit à côté de ce funèbre colis! Et le lendemain le voyez-vous traversant la ville avec un commissionnaire qui porte la malle qu'un choc peut ouvrir, qu'un employé de douane ou d'octroi peut avoir la fantaisie de visiter?

Comment Daniele a-t-il tué sa victime? L'accusation prétend qu'il l'a empoisonnée avec un sel de cuivre, avec du vert-de-gris, et elle se fonde pour établir ce point sur l'expertise des médecins.

Voilà où on est, à cette heure, cette dramatique et étrange histoire dont la justice italienne dira bientôt le dernier mot.

PEDUCCIO.

UNE RUMEUR POLITIQUE—Voici la très singulière nouvelle que donne la correspondance parisienne du *Nouvelliste de Rouen* :

"Vous me rendrez cette justice que je me garde des nouvelles à sensation, quelque importantes qu'elles paraissent, lorsque leur authenticité me semble tant soit peu douteuse.

Je dois néanmoins aujourd'hui, sous les réserves les plus expresses, vous résumer ce que je viens d'apprendre, et je ne puis [illegible] de raconter qu'à titre de simple renseignement.

On disait cette après-midi que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le prince de Hohenlohe, aurait fait des ouvertures très sérieuses au duc Decazes pour la rétrocession d'une partie de nos frontières annexées, notamment des régions industrielles du Haut-Rhin.

Vous savez que ce malheureux pays a refusé de concourir à l'exposition de 1878.

Le duc Decazes, toujours d'après les mêmes bruits, se serait rendu immédiatement à Versailles. Un conseil des ministres aurait été aussitôt convoqué, et, après une longue discussion, le cabinet aurait décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accepter les ouvertures de l'Allemagne.

Si cette information est exacte, il serait particulièrement intéressant de connaître les raisons qui ont inspiré au cabinet la décision dont il s'agit."

Nous lisons dans le *Moniteur* du 14 novembre :

"Plusieurs journaux entretiennent en ce moment leurs lecteurs d'une prétendue ouverture que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris aurait été chargé de faire au gouvernement français "pour la rétrocession de nos frontières annexées, notamment, disent-ils, "des régions industrielles du Haut-Rhin." Les mêmes journaux ajoutent que le conseil des ministres, immédiatement saisi de cette question, aurait décidé "de ne pas accepter les ouvertures de l'Allemagne."

A toutes ces rumeurs, nous n'avons qu'un mot à répondre, c'est qu'il est pénible de voir l'imagination des nouvellistes s'exercer sur un pareil thème."

LA FOLIE DES SERBES.—On mande de Paratchin (via Semlin), 3 novembre, au *Daily News* :

La neige est épaisse de plus d'un pouce sur la route entre Paratchin et Brodan. Des fuyards déguenillés et des blessés, trempés de pluie et de neige, raidis de froid, meurent en grand nombre. Les auberges, le long de la route, sont bondées de réservistes du troisième ban qui se rendent à l'armée, de malades et de blessés revenant dans l'intérieur du pays. Les officiers et volontaires russes passent en masse. Les routes en sont couvertes, ainsi que de voitures serbes et de paysans fugitifs, qui abandonnent le théâtre de la guerre avec leurs enfants à demi gelés, perchés sur des charrettes à bœufs, et leurs femmes piétinant dans la boue liquide. Il règne partout la plus complète désorganisation et la plus profonde misère, tant parmi les civils que parmi les militaires.

L'armée peut être considérée comme n'existant plus que de nom, tellement elle se désorganise rapidement.

SI VOUS ÊTES HEUREUX—VOUS POURREZ GAGNER $50,000 AVEC $20. GRAND TIRAGE EXTRA LUNDI PROCHAIN.

—Cherchez-vous une botte imperméable, allez à la Maison Ste-Anne.

—Le *Morning Post* raconte qu'un nouveau Pierre l'Ermite vient de faire son apparition en Russie. C'est un ancien capitaine aux gardes, Alexandre Prohostchikoff, qui prétend avoir reçu du ciel la mission de délivrer les chrétiens d'Orient. Il déclare que le Saint-Esprit lui a ordonné d'appeler tous les Russes à la croisade contre les Turcs.

Alexandre Prohostchikoff a déjà prêché la guerre sainte à Moscou et dans plusieurs villes voisines; il dépeint avec énergie les souffrances des Slaves du Sud; partout on l'acclame comme envoyé de Dieu. Les gouverneurs et les fonctionnaires l'accueillent avec les marques du plus grand respect. Il a même été présenté au czar par le prince Gortchakoff à Livadia.

Son retour à Moscou, à la suite de cette entrevue, a été une marche triomphale. La municipalité de Moscou a voté, sur sa demande, la somme de 10 millions de roubles qui doivent être affectés aux dépenses de la guerre.

Manteaux! Manteaux! chez A. Shwartz & Son.

UN MYSTÉRIEUX INCENDIE AU FAUBOURG SAINT-GERMAIN.—M. L...., officier de la Légion-d'Honneur, qui habite, rue de Grenelle, une maison appartenant à M. Boeher, sénateur, allait partir pour le Midi, et une voiture, devant le conduire à la gare, s'arrêtait hier, à cinq heures du matin, devant chez lui.

M. L.... allait prendre place dans la voiture, quand, par la porte entr'ouverte, le cocher aperçut un commencement d'incendie dans le bâtiment situé au fond de la cour. Le cocher s'élança aussitôt, et, aidé de quelques gardiens de la paix, qui, précisément passaient devant la maison, attaquèrent vigoureusement le feu, qui avait pris dans une pièce servant de salon, et dans laquelle une armoire à glace, plusieurs fauteuils et chaises et un coffre à bois devenaient la proie des flammes.

On croyait tout terminé, et on allait se retirer, quand, d'une pièce habituellement occupée par la belle-mère de M. L...., mais dans laquelle il n'y avait personne, on vit de nouvelles flammes s'élancer. On se précipite vers ce nouveau foyer d'incendie, séparé du premier par un appartement complet, et, grâce aux secours des pompiers qui étaient venus avec quatre pompes, sous la conduite de M. le capitaine Du Bodain, on se rendait maître de ce nouvel incendie.

Cette coïncidence de deux incendies prenant au même instant dans deux pièces séparées avait paru étrange aux officiers de pompiers, qui eurent l'idée de visiter les étages supérieurs. Bien leur en prit, car en arrivant au troisième étage, ils découvrirent un troisième incendie dans une pièce dépendant de l'appartement de M. L.... Cette pièce était fermée à clef, on enfonça la porte, et on se trouva en présence d'un lit en flammes et d'une quantité de chiffons complètement brûlés. En quelques minutes, on était maître du feu.

La visite continua et dans deux chambres de domestiques, on découvrit de nouveaux incendies. Là encore les lits brûlaient ainsi que divers objets contenus dans les malles. M. L.... avait passé une partie de la soirée dans ces pièces pour refaire ses malles.

M. Gilles, commissaire de police du quartier, qui s'était rendu sur les lieux, procéda aux constatations d'usage; il recueillit tous les renseignements possibles; puis, sur les observations du capitaine des pompiers et après avoir pris connaissance des diverses causes qui avaient déterminé ces incendies, il crut devoir arrêter M. L...., qu'il a gardé à sa disposition.

Le service d'ordre était fait par un détachement du régiment des gardes de Paris, dont une partie a prêté son concours pour la manœuvre des pompes.

Les dégâts, qui n'ont pu être estimés, sont, heureusement, de peu d'importance. M. L.... était assuré contre l'incendie.

—E. Augand, maison Ste-Anne.

HATEZ-VOUS DE DEVENIR RICHE. IL NE RESTE QUE QUELQUES JOURS. GRAND TIRAGE EXTRA. GROS LOT, $50,000.

—M. X.... avait confié un secret à un de ses amis, qui s'était empressé de le répéter.

M. X.... rencontrant hier cet ami dans un salon, lui dit d'un ton significatif :

—Que pensez-vous, monsieur, d'un homme qui livre un secret qu'on lui a confié?

—Je pense, répondit l'ami en question, que c'est tout simplement un imitateur, qui n'a fait que suivre l'exemple qu'on lui a donné.

—Un dentiste est en train d'extraire une molaire à un de ses clients, qui pousse des cris de merluche.

—Ne criez donc pas comme cela, pour l'amour de Dieu! dit l'opérateur avec des larmes dans la voix.

—Oui, je comprends, répond le patient, vous souffrez de me voir souffrir.

—Non, ce que j'en dis, c'est pour les voisins.

—Ça les dérange?

—Si ce n'était que cela....mais ça leur ôte la confiance!

—Au restaurant :

Un monsieur est en train de déjeuner; le garçon qui le sert est assez brusque; le client, au contraire, est très poli, et fort patient.

Sur une observation, le garçon s'emporte et répond avec véhémence.

LE MONSIEUR, avec calme—Ne soyez pas si fier, garçon! vous ne savez pas ce que l'avenir vous réserve; un jour peut-être vous serez consommateur à votre tour!

BIJOUTERIE.—M. A. Bonnet, un de nos bijoutiers les plus en renom, est arrivé à la Nlle-Orléans, de retour d'Europe où il était allé pour choisir lui-même un assortiment de bijoux de choix. Il en est revenu avec de véritables merveilles de goût et d'élégance qu'il vendra à des prix très modérés. Les clients de la maison A. Bonnet, 88 Royale, feront bien d'aller jeter un coup-d'œil sur le nouveau stock qui y sera incessamment exposé. L'approche des fêtes de fin d'année rend d'ailleurs presque obligatoire une visite aux magasins de bijouterie.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

[illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Au No 94 de la rue St. Charles.

LUNDI, 4 Décembre [illegible]

Mme D. P. BOWERS, [illegible]

Théâtre de l'Opéra.

Dimanche 10 Décembre 1876.

Représentation extraordinaire offerte par le CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS [illegible]

LE VICOMTE DE LETORIÈRES, [illegible]

LA MARRAINE.

UNE CHAMBRE A DEUX LITS.

[illegible]

Association dramatique Orléanaise

THEATRE [illegible]

[illegible]

PRIX DES PLACES:

[illegible]

Avis.

[illegible] POINCY & ANDRÉE.

[illegible]

ARTHUR POINCY,
C. ANDRÉE.
[illegible]

Jardin de Wenger

H. WENGER, propriétaire.

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

[illegible]

Théâtre des Variétés.

[illegible]

SALLE GRUNEWALD

[illegible]

MADAME [illegible]

LE TOUR DU PANIER [illegible]

[illegible]

Grand bal paré et masqué, de Pompiers,

—DONNÉ PAR—

L'ORLEANS FIRE CO., No 21,

AU GRUNEWALD HALL

[illegible]

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT.

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville Ver MAIGNAN. Nlle-Orléans.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

—DE—

FAURE & MAILHO,

BORDEAUX.

[illegible]

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER" [illegible]

J. MANDIN & Cie.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - - - Nouvelle-Orléans.

— SEULS AGENTS DU —

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

[illegible]

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI:

BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, [illegible]

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

A L'HONNEUR d'informer le public et les fumeurs en général qu'il a, après plusieurs années d'expérience, trouvé un moyen de fabriquer le tabac par un nouveau procédé.

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

Seule manufacture des célèbres tabacs à fumer CENTENNIAL & RELIABLE (PERIQUE A FUMER VERITABLE).

Grand assortiment de pipes Bruyères, allumettes et articles de fumeurs.

[illegible]

FINE WINES, COGNAC, FINE CHAMPAGNE,

S. F. TRADE MARK BORDEAUX

COGNAC, OLIVE OIL, HUILE

[illegible]

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

[illegible]

St-Bernard Coal Co.,

—DE—

EARLINGTON, KY.

W. S. CAMPBELL

AGENT A LA NLLE-ORLEANS.

—BUREAUX—

No 22 de la rue Carondelet.

Charbon! Charbon! Charbon!

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

[illegible]

H. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

[illegible]

W. J. DUFOUR.

Marchand de CHAPEAUX et de MALLES [illegible]

PEYCHAUD & GARCIA

[illegible]

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires.

[illegible]

Fabrique à vapeur de Chocolat [illegible]

P. PAVIA,

[illegible]

UNE AUTRE

GRANDE OCCASION.

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les Lots payés en plein!

MAGNIFIQUE PLAN

—DE—

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—A—

Nouvelle-Orléans, Lne.,

Le LUNDI, 4 DECEMBRE 1876,

UN GRAND TIRAGE

GROS LOT:

$50,000

1 lot pour chaque 7 billets.

3965 LOTS

S'ELEVANT A—

$267,900

[illegible]

Lundi, 4 décembre 1876,

AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,

A dix heures du matin,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

[illegible]

TOUS LES LOTS

Payés sur Présentation.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD & CO.

[illegible]

CADEAUX de JOUR de FÊTE

AU

PALAIS DE MEUBLES

—Enseigne de—

L'AIGLE D'OR

HUBBARD,

No 126 de la rue des Remparts, côté Sud, coin Toulouse.

Fabricant et Marchand

De toute espèce de meubles, tapisseries, glaces et tout ce qui se rattache à son genre de commerce.

Le public trouvera à l'établissement une variété, des genres et un bon marché tels que l'on n'en offre aucune maison de premier ordre du Sud.

CADEAUX DE NOEL

—ET DE—

1er DE L'AN.

Pour les jeunes et les vieux, pour les riches et les pauvres.

BERCEUSES,

OTTOMANES,

PLIANTS,

CHAISES de FANTAISIE.

TABLES A OUVRAGES, PUPITRES de SALON, ETAGÈRES, MEUBLES DE VESTIBULES, BIBLIOTHEQUES, SECRETAIRES, TABLES de CENTRE et TABLES de JEU, GLACES de CHEMINÉES, SECRETAIRES et TABLES de COUTURE pour DAMES, CHAISES D'ENFANTS. —1876.— JOUETS.

MAISON ETABLIE

1840.

Le plus grand assortiment des derniers genres de meubles de chambres à coucher, toilettes [illegible], glaces, armoires à glace, [illegible] à ressorts.

Un choix varié de meubles de salons, faits ici, à vendre à des prix qui défient la concurrence; [illegible], ottomanes, berceuses, &c., &c. [illegible]

Buffets. Tables à allonge, Tables de côtés. Chaises de tables à manger,

&C. &C. &C.

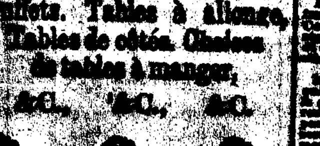

Une magnifique variété de meubles de vestibules, bibliothèques et bureaux;

Meubles de galeries, cuisines, de chambres à blanchissage.

Un grand assortiment de meubles communs pour habitations, à un bon marché étonnant.

AU COMPTANT,

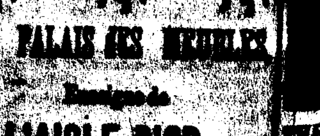

AU PALAIS DES MEUBLES

Enseigne de

L'AIGLE D'OR,

Jos. B. HUBBARD

No 126, de la rue des Remparts, Coin Toulouse.

Et Nos 54, 56, 58, 60, et 62 de la rue Toulouse.

VENEZ-Y TOUS!

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible]

PAR S. S. MORPHY & SON

[illegible]

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par [illegible]

[illegible]

COLLEGE COMMERCIAL.

[illegible]

Institution de Mlle Dufrenne.

[illegible]

LEON MEDAL

CONFISEUR,

[illegible]

Somnambule.

[illegible]

Changement de local.

[illegible]

S. Hernsheim & Bro.

TABACS et de CIGARES.

[illegible]

L. GIROT.

Tailleur Fashionable.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

L'Union Française.

[illegible]

EDGAR LABUE, Président.

[illegible]

J. A. LACROIX.

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]

THE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.

[illegible]

BAS PRIX.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

[illegible]

M. W. NEWMAN.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

[illegible]

Fabrique de Chaussures du Sud

—DE—

JOHN HANSEN,

[illegible]

J. DESCA

[illegible]

AUGUSTE'S

Commercial Restaurant.

[illegible]

ELITE CLUB ROOM.

[illegible]

LAURENT LAGASSAGNE.

[illegible]

Argent à prêter.

[illegible]

Avez-vous besoin d'argent?

[illegible]

Germania Insurance Company,

[illegible]